

LE PROJET DE LOI C-384
SUR LA LÉGALISATION DE L'EUTHANASIE ET DU SUICIDE ASSISTÉ

*Réflexion à l'intention de nos gouvernants et
de tous les fidèles de nos Églises.*

Le projet de loi C-384 présenté à la Chambre des Communes à OTTAWA par la députée bloquiste madame Francine Lalonde passera en 2^e lecture le 2 décembre. Il s'agit du projet de loi pour amender le code criminel (droit de mourir dignement). Quand il s'agit d'euthanasie et de suicide assisté comme c'est le cas, les citoyens et citoyennes du Canada, ont-ils seulement à être pour ou contre, à dire oui ou non?

Déjà en 1983 un rapport de la Commission de réforme du droit proposait de ne pas légaliser ni décriminaliser l'euthanasie et l'aide au suicide assisté.¹ Mais qu'en est-il aujourd'hui en 2009?

Comme évêques catholiques des diocèses de Gatineau, Mont-Laurier, Pembroke, Rouyn-Noranda et Amos, nous croyons qu'il est important d'établir un dialogue pour mieux comprendre les souffrances physiques et psychologiques des personnes en cause, qu'un tel projet de loi veut sans doute contrer. Répondre simplement par l'affirmative ou la négative nous fait nullement approfondir la question dans le dialogue. Les meilleurs moyens pour faire grandir les personnes impliquées et respecter les valeurs de la personne humaine à tous les stades de son évolution, en prenant en considération ses richesses, ses forces, ses faiblesses et ses souffrances, incluant la mort à venir, ne restent-ils pas encore à chercher?

Nous croyons que nous avons, par l'étude de ce projet de loi, une belle occasion de former notre conscience au plan éthique face à la dignité de la personne qui n'est pas amoindrie quand elle est handicapée, impuissante et dépendante. Sachant que ce projet de loi peut avoir des conséquences négatives sur les plus faibles de la société, tout en ayant le but louable de faire arrêter la souffrance, ne devons-nous pas chercher

ensemble tous les moyens de diminuer cette souffrance et peut-être de lui trouver un sens aux plans humain et spirituel?

Comme évêques nous croyons à la vie et nous voulons mettre en lumière toute la dignité de la personne humaine qui reste l'objet d'une attention respectueuse, même aux moments les plus vulnérables de toute vie.

N'ayons pas peur d'échanger sur le sujet et d'entrer dans un véritable dialogue afin d'y découvrir un peu plus de vérité sur la grande richesse de la vie humaine, même si cette richesse est parfois voilée par la souffrance.

Nous voulons être avec vous dans ce débat de société qui touche de si près à des valeurs fondamentales.

Soyons au rendez-vous du dialogue.

Mgr Roger Ébacher,
Évêque du diocèse de Gatineau

Mgr Vital Massé
Évêque du diocèse de Mont-Laurier

Mgr Dorylas Moreau
Évêque du diocèse de Rouyn-Noranda

Mgr Mickaël Mulhall
Évêque du diocèse de Pembroke

Mgr Eugène Tremblay
Évêque du diocèse d'Amos

Le 16 novembre 2009

¹ Rapport – Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement
(Commission de la réforme du droit du Canada)
Ministre des approvisionnements et services Canada 1983